

COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2013.

Sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

L'an deux mille treize, le trente du mois de septembre à 20 heures, le conseil communautaire dûment convoqué par convocation en date du vingt-cinq septembre 2013, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

Membres présents : Frédéric GOETZ, Agnès KIEFFER, Cédric LEPAUL, Henri MASSON, Etienne SIGRIST, François BERINGER, Philippe HEID, Fabienne STICH, Christophe BITARD, Bernard BRUN, Jean GOETZ, Mario HEGY, Cyrille LHUILLIER, Eric MICHELAT, Florent OTT et Pierre RENTZ.

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration :

Agnès MATTER-BALP à Frédéric GOETZ.

Patrice WALTISPERGER à François BERINGER.

François WASSMER à Pierre RENTZ.

Secrétaire de séance : Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente, assistée par M. Fabrice KRIEGER, directeur général des services.

Etaient invités par ailleurs : Mme Christine VEILLARD, responsable du Centre des Finances Publiques de Neuf Brisach, excusée.

M. Michel HABIG, conseiller général du canton d'Ensisheim, excusé.

Mme Corinne FLOTA, future responsable du pôle administratif et aménagement à la CCER.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres et personnes présents.

M. le Président ouvre la séance à 20h00 et aborde l'ordre du jour en précisant qu'il est proposé de rajouter un point supplémentaire intitulé « Munchhouse : création d'un pôle scolaire – enfance – jeunesse ». Le conseil approuve.

Puis il demande à Mme Corinne FLOTA, en fonction à la communauté de communes à partir du 1^{er} octobre en qualité de responsable du pôle administratif et aménagement, de se présenter et d'indiquer les missions dont elle aura la charge. Il présente également le nouvel organigramme de la CCER qui entre en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2013.

Il donne quelques nouvelles de l'état de santé de M. Waltisperger, Vice-président, actuellement en convalescence et lui adresse, au nom de toute l'assemblée, un prompt rétablissement.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 26 Août 2013
2. Avis sur le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)
3. Avis sur le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) SOLVAY – BUTACHIME – BOREALIS
4. Convention d'occupation précaire de sol – Zone d'Activités de la Hardt et Zone Industrielle Kœchlin : SARL HASSENFORDER EM
5. Système d'information géographique (SIG) – conventions avec la communauté de communes du Pays de Brisach
 - 5.1 Renouveau de la convention de partenariat
 - 5.2 Convention de cofinancement d'une mission ponctuelle
6. Projet de centre d'initiation à la nature et à l'environnement (CINE) à Hirtzfelden
7. Convention nationale de l'assemblée des communautés de France (ADCF)
8. Ressources humaines
9. Maîtrise d'ouvrage déléguée
 - 9.1 Roggenhouse – Rue de l'école : Attribution des marchés de travaux
 - 9.2 Roggenhouse – Rue de l'école : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre
 - 9.3 Roggenhouse – Rue de l'école : Décision modificative n°7/2013
 - 9.4 Rumersheim-le-Haut – Rue du Muhlbach & Blodelsheim : Demande de quitus
 - 9.5 Rustenhardt – Rue des Bleuets : Demande de quitus
 - 9.6 Rustenhardt – Rue de la Chapelle : Demande de quitus
 - 9.7 Munchhouse : création d'un pôle scolaire – enfance – jeunesse
10. Divers (CNPE de Fessenheim, rapport de la CLECT, statistiques de fréquentation point I, coopération transfrontalière, brigade verte, gestion des déchets...)
11. Communications

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 26 Août 2013

Le procès-verbal de la séance du 26 août 2013 est approuvé sans observation.

2. Avis sur le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

La loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, fixe l'objectif de constituer une trame verte et bleue en France et prévoit l'élaboration, sous l'égide du Préfet de Région et du Président de la Région Alsace, d'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Le schéma participe à la préservation de la biodiversité, par le maintien ou la remise en état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines.

Conformément aux dispositions de l'article L 371-3 du Code de l'environnement, le projet de Schéma doit faire l'objet d'une consultation. Il a été soumis pour avis à la Communauté de communes par la Région Alsace et la Préfecture de Région lors d'un courrier en date du 22 juillet 2013.

Le conseil communautaire est donc amené à se positionner sur le document.

La communauté de communes entérine et réitère les remarques générales sur le SRCE effectuées par l'Interscot régional, à savoir :

- Représentation cartographique jugée trop fine : il serait judicieux d'utiliser une représentation cartographique plus abstraite ; en matérialisant, par exemple, la trame sans les contours pour les réservoirs de biodiversité ;
- Rédaction faisant référence à des largeurs de corridor à abolir : cette dernière devrait être définie par les documents d'urbanisme locaux tels que le SCOT et les PLU afin de pouvoir s'adapter aux particularités du territoire ;
- Volet « mise en œuvre » non finalisé : il serait intéressant de connaître les conséquences et la portée exacte du contenu du SRCE en amont de son approbation.

La communauté de communes demande que plusieurs modifications soient intégrées au SRCE pour des secteurs à enjeux identifiés localement (voir **annexe**) :

- La zone d'activités Koechlin (ZIK) et le secteur de la pépinière d'entreprises « La Ruche » à Fessenheim sont compris et/ou englobés dans le réservoir de biodiversité RB78 ; Il est demandé de retirer ces équipements et leurs extensions prévues du réservoir de biodiversité et, par conséquent, de décaler légèrement la terminaison du corridor C247 vers le Nord afin qu'il puisse contourner la zone industrielle Koechlin, se greffer sur le Mulbach et ainsi rejoindre le réservoir RB 78 ;
- Le Poney parc et l'ancienne friche militaire contigus à Blodelsheim sont entièrement compris dans le réservoir RB98 : le maintien de ce réservoir est admis à condition qu'il ne porte pas atteinte au développement touristique et à l'aménagement futur du site ;
- La Maison de la Navigation sur les Iles du Rhin à Blodelsheim est incluse dans le réservoir RB 78 ; le maintien de ce réservoir est admis à condition qu'il ne porte pas atteinte à l'aménagement futur du site.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Par 19 voix pour et 1 voix contre,

Emet un avis favorable au Schéma Régional de Cohérence Ecologique sous réserve que soient intégrées :

- **les remarques générales effectuées par l'Interscot régional ;**
- **les aménagements et modifications demandés dans des secteurs à enjeux identifiés localement.**

3. Avis sur le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) SOLVAY – BUTACHIME – BOREALIS

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Conformément au code de l'environnement, le projet de plan de prévention des risques technologiques (PPRT) SOLVAY – BUTACHIMIE – BOREALIS est soumis pour avis aux Personnes et Organismes Associés (POA).

Après examen du dossier et concertation avec les communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut, il en résulte que, malgré le travail collaboratif en amont notamment entre les communes précitées et les services de l'Etat, le projet manque de précisions et de clarté.

Certaines observations actées en réunion des POA n'ont pas été prise en compte et des questionnements subsistent sur les trois documents qui composent le PPRT (note de présentation, règlement, cahier de recommandations). En conséquence, il est proposé d'émettre un avis défavorable.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Considérant le manque de précisions et de clarté du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) SOLVAY – BUTACHIME – BOREALIS dans sa rédaction actuelle et après concertation avec les communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut ;

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Emet un avis défavorable.

4. Convention d'occupation précaire de sol – Zone d'Activités de la Hardt et Zone Industrielle Kœchlin : SARL HASSENFORDER EM

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président en l'absence de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, excusé.

La communauté de communes réalise un entretien annuel de l'ensemble des terrains non vendus et non occupés à ce jour au sein des zones d'activités intercommunales. Cette intervention est assurée par un prestataire qui réalise des travaux de broyage.

A compter du 1^{er} janvier 2014, la société Sàrl HASSENFORDER EM, souhaite utiliser ces terrains afin d'y réaliser des travaux de fauche et permettre la pâture de ses troupeaux de moutons.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la conclusion d'une convention d'occupation précaire de sol au bénéfice de la Sàrl HASSENFORDER EM pour une durée d'un an tacitement reconductible. Les charges et conditions d'utilisation des terrains mis gracieusement à disposition y seront définies (voir **annexe**).

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise le Président ou son représentant à signer la convention d'occupation précaire de sol à intervenir au bénéfice Sàrl HASSENFORDER EM pour une durée d'un an tacitement reconductible.

5. Système d'information géographique (SIG) – conventions avec la communauté de communes du Pays de Brisach.

5.1 Renouvellement de la convention de partenariat

Rapporteur : M. Henri MASSON, Vice-président.

La communauté de communes du Pays de Brisach gère depuis 2001 un Système d'Information Géographique (SIG) qui cartographie à la fois ses propres données (voirie, assainissement...), mais aussi celles des communes et de plusieurs partenaires : syndicats d'eau et UEM. Ce partenariat s'étend au territoire de la communauté de communes Essor du Rhin.

Le fonctionnement de ce partenariat est régi par une convention. Aux termes de celle-ci, la communauté de communes du Pays de Brisach a la charge, pour le compte des partenaires, d'assurer le fonctionnement, l'exploitation et la mise à jour de ce SIG. Pour ce faire, elle y consacre 1,5 effectifs et s'appuie sur des prestataires extérieurs.

La convention détermine les modalités de participation des différents partenaires, notamment en termes financiers.

Des conventions successives ont été établies depuis 2001. La convention actuelle est échue au 31 décembre 2012 et il y a lieu de la renouveler. C'est pourquoi, il est proposé d'autoriser le Président à signer une nouvelle convention, avec effet rétroactif au 1er Janvier 2013.

Cette convention est d'une durée annuelle avec une clause de tacite reconduction. Les partenaires concernés sont les suivants :

- la communauté de communes Essor du Rhin
- l'Usine Electrique Municipale de Neuf-Brisach
- le SIAEP de Neuf-Brisach et environs
- le SIAEP Balgau-Fessenheim-Nambsheim
- le SIAEP Dessenheim-Heiteren
- le SEDE de Durrenentzen
- le SIEPI de Niederhergheim
- la Mairie de Geiswasser.

Suite à l'exposé de M. Henri MASSON, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Approuve la poursuite du partenariat ;

Autorise le Président à signer la convention.

5.2 Convention de cofinancement d'une mission ponctuelle

Rapporteur : M. Henri MASSON, Vice-président.

En 2013, de nombreuses mises à jour de plans ont été transmises au service de la communauté de communes du Pays de Brisach qui gère un Système d'Information Géographique (SIG). Afin d'absorber ce surcroît d'activité temporaire sans dégrader les délais d'intégration des mises à jour du SIG, un technicien a été recruté sur une durée de 5 mois.

Les communautés de communes du Pays de Brisach et Essor du Rhin se sont entendues pour partager les coûts de cette opération, d'un montant global de 10 000 €. La quote-part à la charge de la communauté de communes Essor du Rhin sera de 75%.

Suite à l'exposé de M. Henri MASSON, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise le Président à signer la convention de cofinancement avec la Communauté de Communes Pays de Brisach.

6. Projet de Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) à Hirtzfelden

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Le Conseil Général du Haut-Rhin, dans le cadre de sa politique de l'éducation à l'environnement, vient d'achever la reconstruction de la Maison de la Nature d'Hirtzfelden.

Il souhaite que ce projet devienne un véritable outil du territoire proposant des projets éducatifs sur la nature et l'environnement destinés aux enfants des écoles, aux loisirs des jeunes ainsi qu'au grand public.

Une visite du site ainsi qu'une présentation des possibilités d'actions pédagogiques a été organisée le 5 juillet 2013. D'autres visites et rencontres à la Maison de la Nature du Sundgau et sur site à Hirtzfelden se sont tenues tout au long de l'été.

Une étude de faisabilité d'un centre d'initiation à la nature et à l'environnement (CINE) à Hirtzfelden a été réalisée de janvier à juin 2013 par le Conseil Général du Haut-Rhin et l'association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace (ARIENA). Le territoire d'action serait composé des deux communautés de communes « cœur de territoire » à savoir Essor du Rhin et Centre Haut-Rhin ainsi que des communautés de communes périphériques, notamment Pays de Brisach et Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux.

Ce centre fonctionnerait sous l'égide d'une association « ad hoc » grâce, d'une part, à une équipe professionnelle compétente en matière de sciences de l'environnement, de pédagogie et de montage de projets, et d'autre part, par des bénévoles et des partenaires associatifs en lien avec le territoire. Représentées par des élus locaux, les collectivités territoriales membres de l'association, seraient également partie prenante dans le fonctionnement de l'association.

Le budget de l'association porteuse du projet et le coût de fonctionnement de la structure sont estimés à 337 806 € par an pour une exploitation optimale. Une subvention de fonctionnement serait demandée aux communautés de communes, la participation est estimée à 35 000 € par an pour l'intercommunalité Essor du Rhin, un droit de tirage sur des prestations proposées par la structure étant attribué aux collectivités partenaires du projet.

Pour mémoire, afin de poursuivre la réflexion et de progresser dans le montage opérationnel du projet, un groupe de travail chargé de mener cette action a été constitué.

Il est proposé de donner un accord de principe à l'adhésion au centre d'initiation à la nature et à l'environnement à créer et, le cas échéant, au versement d'une participation financière annuelle pour son fonctionnement.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Approuve les propositions ci-dessus.

Observations : certains délégués communautaires sont surpris de la manière dont le Département du Haut-Rhin a mené le projet de nouvelle Maison de la Nature à Hirtzfelden (aucune information de l'intercommunalité en amont du projet, mais recherche active de financement intercommunal pour le fonctionnement de ce nouvel équipement). Néanmoins, l'exceptionnelle qualité architecturale du bâtiment implanté sur le territoire de la communauté de communes est soulignée unanimement.

7. Convention nationale de l'assemblée des communautés de France (ADCF)

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Par délibération du 26 juin 2013, le conseil communautaire a autorisé le déplacement d'une délégation de 8 personnes (élus et agents confondus) à la 24ème Convention Nationale de l'ADCF les 2, 3 et 4 octobre 2013 à Montpellier et la prise en charge des frais d'inscription, de déplacement, de restauration et d'hébergement.

Il est proposé la substitution d'un élu par un agent de la communauté de communes. En effet, Mlle Corinne FLOTA remplacera M. Etienne SIGRIST, indisponible.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise cette substitution.

8. Ressources humaines

8.1 Revalorisation salariale

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Par délibération du 24 juin 2013, le conseil communautaire a décidé de revaloriser, à partir du 1^{er} juillet 2013, le traitement de l'agent gestionnaire/animateur de l'espace créateurs à la pépinière d'entreprises « La Ruche » dont le CDD avait été renouvelé par décision du 25 février 2013 pour une durée de deux ans à compter du 19 avril 2013.

Par courrier du 3 septembre 2013, Madame le Sous Préfet de Guebwiller par intérim, dans le cadre du contrôle de légalité, nous informe qu'une revalorisation de rémunération d'un agent contractuel ne peut intervenir, en cours de contrat, sans motivation. Le conseil est par conséquent invité à justifier sa décision.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Considérant la création en cours d'année du dispositif PÉTRA (Plateforme pour l'Emploi Transfrontalier) destiné à mettre en relation les entreprises allemandes et les demandeurs d'emploi français dont la responsabilité et la gestion ont été confiées à l'agent en question,

Considérant l'engagement de cet agent qui s'acquitte avec dévouement de cette nouvelle mission et du travail supplémentaire qui en découle,

Considérant les premiers résultats concluants et les embauches réalisées grâce à ce dispositif et à l'investissement de l'agent,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Confirme sa décision du 24 juin 2013, au vu des motifs précités, d'augmenter le traitement de l'agent gestionnaire/animateur de l'espace créateurs à la pépinière d'entreprises « Le Ruche ».

Observations : la pertinence du dispositif mis en place par l'intercommunalité à Fessenheim est largement saluée puisque Pôle emploi (section de Colmar) a contribué à l'embauche de 8 personnes en Allemagne sur toute l'année 2012 alors que « PETra » a, quant à lui, plus de 20 embauches transfrontalières à son actif sur une période de quelques mois !

8.2 Attribution de l'indemnité spécifique de service

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Le conseil communautaire de la communauté de communes,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 88 ;
- Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 4 ;
- Vu le décret n° 2000-136 du 18 février 2000 relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement ;
- Vu le décret n° 2006-1479 du 29 novembre 2006 modifiant le décret n° 2003-799 du 25 août 2003 relatif à l'Indemnité Spécifique de Service allouée aux ingénieurs des ponts et chaussées et aux fonctionnaires des corps techniques de l'Équipement ;
- Vu le décret n° 2003-1013 du 23 octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu le décret n° 2004-104 du 30 janvier 2004 relatif aux contrôleurs territoriaux de travaux ;
- Vu l'arrêté du 18 février 2000 fixant les modalités d'application du décret n° 2000-136 du 18 février 2000 relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement ;
- Vu l'arrêté ministériel du 29 novembre 2006 modifiant l'arrêté du 25 août 2003 modifié fixant les modalités d'application du décret n° 2003-799 du 25 août 2003 relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux ingénieurs des ponts et chaussées et aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement ;
- Vu l'information donnée au Comité Technique Paritaire le 17 septembre 2013 ;

Décide l'attribution de l'indemnité spécifique de service aux agents titulaires du grade suivant :

Cadres d'emplois ou emplois territoriaux	Taux de base	Coefficient par grade	Modulation individuelle maximale
Ingénieur territorial	361.90 €	28	115 %

Fixe les conditions d'attribution suivantes : disponibilité, sujétion du poste, responsabilité... ;

Décide que cette indemnité sera versée mensuellement ;

Décide que cette indemnité sera versée aux stagiaires, titulaires et non titulaires au prorata de la durée hebdomadaire légale de travail et du temps partiel ;

Décide que les montants votés seront revalorisés selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'État ;

Charge Monsieur le Président de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des conditions prévues par la présente délibération.

8.3 Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Le tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2013 se compose comme suit :

Grade ou emploi	Effectifs budgétaires au 01.10.2013	Effectifs pourvus au 01.10.2013	Dont temps non complet	Dont temps partiels
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Directeur	1	1		
Attaché principal	1	0		
Attaché territorial	2	2		
Rédacteur territorial	4	3		1
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	1	1		
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	2	1		
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe	1	0		
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur territorial	1	1		
Agent de maîtrise principal	1	1	1	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	1	1	
FILIERE SPORTIVE				
ETAPS de 1 ^{ère} classe	1	1		
Total général	16	12	2	1

L'effectif global des employés de la communauté de communes se compose de 12 agents, dont 11 ETP (équivalents temps plein). Deux agents sont en disponibilité : un adjoint administratif de 2^{ème} classe depuis 2004, un adjoint d'animation de 2^{ème} classe depuis 2012 (pour trois ans).

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Adopte le nouveau tableau des effectifs ci-dessus.

9. Maîtrise d'ouvrage déléguée

9.1 Roggenhouse : Aménagement de la rue de l'école – Attribution marchés de travaux

Rapporteur : M. Henri MASSON, Vice-président.

Suite à l'Avis d'Appel Public à la Concurrence relatif aux travaux d'aménagement de la rue de l'école, vingt-quatre demandes de dossiers ont été réceptionnées pour les lots VRD (lot 1) et Fibre optique (lot 2).

Douze offres et deux excuses ont été déposées.

Après analyse et vérification des offres, les entreprises les mieux-disantes par lot sont les suivantes :

Lots	Désignations	Titulaires	Adresses titulaires	Montants estimatifs des marchés € T.T.C.
1	VRD	BTP WEREY	GRIESBACH-AU-VAL	117 628,87 €
2	Fibre Optique	ETPE	STEINBRUNN-LE-HAUT	16 444,16 €

Il est proposé de retenir les entreprises précitées.

Suite à l'exposé de M. Henri MASSON, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide de retenir les entreprises, telles que définies dans le tableau ci-dessus ;

Autorise M. le Président ou son représentant à signer les marchés à intervenir et toutes pièces y relatives.

9.2 Roggenhouse : Aménagement de la rue de l'école – Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : M. Henri MASSON, Vice-président.

Par délibération du 29 juillet 2013 (*point 5.3*), le conseil communautaire a retenu le bureau d'études URBAMI Consult pour la mission de maîtrise d'œuvre sur la base d'un estimatif des travaux de 83.720€ TTC, soit 2 344,16 € TTC (2,80 %).

Après étude des aménagements envisagées par le comité technique, l'estimatif du projet approuvé à la phase PRO est réévalué à 146 178 € TTC

Conformément à l'article 5.3. du CCAP, l'établissement d'un avenant d'ajustement du coût de la maîtrise d'œuvre est nécessaire, comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Lot	Désignation	Titulaire	Montant du marché TTC	Avenant	%	Nouveau montant du marché en € TTC
0	Maîtrise d'œuvre	URBAMI Consult	2 344,16 €	1 748,83 €	74,60 %	4 092,99 €
Commentaires : Avenant N° 1 – Réajustement honoraires maîtrise d'œuvre – Phase PRO						

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser l'établissement de l'avenant correspondant.

Suite à l'exposé de M. Henri MASSON, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Approuve le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre ;

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant y relatif et toutes les pièces y relatives.

9.3 Roggenhouse – Rue de l'école : Décision modificative n°7/2013

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

Par délibération en date du 27 mai 2013 (*point 6.4*), la communauté de communes a accepté de réaliser les études et les travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée.

Vu la délibération du 30 septembre 2013 (*point 9.1*), attribuant les marchés de travaux,

Vu la délibération du 30 septembre 2013 (*point 9.2*), acceptant l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la nomenclature M14,

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise l'inscription de crédits supplémentaires au Budget 2013, ainsi qu'il suit :

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT			

458X53 – Roggenhouse – Aménagement de la rue de l'école	Ajustement de crédits	+ 60 000,00 €	+ 60 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		60 000,00 €	60 000,00 €

9.4 Rumersheim-le-Haut : Aménagement Rues du Muhlbach & Blodelsheim – Demande de quitus

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-Président.

La communauté de communes a été chargée de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux d'aménagement des rues du Muhlbach & Blodelsheim à Rumersheim-le-haut.

A ce jour, l'opération est achevée et toutes les factures mandatées.

Afin de se voir libéré de tout engagement et de permettre à la commune d'intégrer les biens dans son patrimoine, la communauté de communes sollicite le quitus de la commune, maître d'ouvrage, en vue de la remise des ouvrages.

L'opération s'équilibre de la manière suivante :

Recettes (Art. 4582630)	Dépenses (Art. 4581630)
158 735,56 €	158 735,56 €
Commentaires : La valeur du bien à intégrer dans le patrimoine communal est dès lors de : 158 735,56 €	

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-Président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,
Arrête les comptes tels que présentés ;
Demande quitus à la commune de Rumersheim-le-haut.**

9.5 Rustenhart : Aménagement Rue des Bleuets - Demande de quitus

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

La communauté de communes a été chargée de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux d'aménagement de la rue des Bleuets à Rustenhart.

A ce jour, l'opération est achevée et toutes les factures mandatées.

Afin de se voir libéré de tout engagement et de permettre à la commune d'intégrer les biens dans son patrimoine, la communauté de communes sollicite le quitus de la commune, maître d'ouvrage, en vue de la remise des ouvrages.

L'opération s'équilibre de la manière suivante :

Recettes (Art. 458264)	Dépenses (Art. 458164)
184 623,88 €	184 623,88 €
Commentaires : La valeur du bien à intégrer dans le patrimoine communal est dès lors de : 152 925,21 €* <small>*La différence a été allouée à un autre projet porté par la même commune</small>	

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Arrête les comptes tels que présentés ;

Demande quitus à la commune de Rustenhart.

9.6 Rustenhart : Aménagement Rue de la Chapelle - Demande de quitus

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

La communauté de communes a été chargée de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux d'aménagement de la rue de la Chapelle à Rustenhart.

A ce jour, l'opération est achevée et toutes les factures mandatées.

Afin de se voir libéré de tout engagement et de permettre à la commune d'intégrer les biens dans son patrimoine, la communauté de communes sollicite le quitus de la commune, maître d'ouvrage, en vue de la remise des ouvrages.

L'opération s'équilibre de la manière suivante :

Recettes (Art. 458271)	Dépenses (Art. 458171)
303 057,90 €	303 057,90 €
Commentaires : La valeur du bien à intégrer dans le patrimoine communal est dès lors de : 303 057,90 €	

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Arrête les comptes tels que présentés ;

Demande quitus à la commune de Rustenhart.

9.7 Munchhouse : création d'un pôle scolaire – enfance – jeunesse

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Par délibération en date du 19 septembre 2013, le conseil municipal de Munchhouse a décidé de confier les études et travaux nécessaires à la création d'un pôle scolaire – enfance – jeunesse à la maîtrise d'ouvrage déléguée de la communauté de communes.

Un coût d'objectif de l'ordre de 5 920 00 € TTC est estimé (études & travaux).

Il est proposé d'accepter cette demande de la commune de Munchhouse.

Les crédits nécessaires sont à prévoir à l'article **458x53** (à créer) du budget primitif 2013 de la communauté de communes.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Accepte de réaliser les études et les travaux sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de la communauté de communes ;

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2013 à l'article 458x53 à créer ;

Autorise le dépôt des demandes de subvention auprès des différents partenaires (Conseil Général du Haut-Rhin, etc.) ;

Autorise le lancement d'appels publics à la concurrence tant pour la maîtrise d'œuvre que pour les travaux selon la procédure adaptée ;

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents y relatifs et notamment la convention de mandat n° 03/2013.

10. Divers (CNPE de Fessenheim, rapport de la CLECT, statistiques de fréquentation point I, coopération transfrontalière, brigade verte, gestion des déchets...)

CNPE de Fessenheim : le préfet du Haut-Rhin a formulé une demande de rendez-vous pour évoquer les pertes fiscales consécutives à une fermeture de la centrale nucléaire. Compte tenu de la procédure engagée de recours contre l'instauration du délégué interministériel à la fermeture du site, aucune entrevue n'est souhaitée en présence de M. ROL-TANGUY.

Rapport de la CLECT : les conseils municipaux des communes membres ont approuvé le montant de l'attribution de compensation 2013 conformément à la répartition présentée dans le rapport de la CLECT.

Statistiques de fréquentation point I : En 2013, environ 80 visiteurs supplémentaires ont fréquenté le point I à la Ruche par rapport à 2012, soit un total d'environ 600 personnes de mi-juin à mi-septembre.

Coopération transfrontalière : un rapide compte rendu de la réunion du comité directeur du 16 septembre 2013 est fait. La nouvelle composition du bureau est la suivante : Fabienne STICH

(Présidente), Kathrin SCHONBERGER (Vice-présidente), Harald KRAUS et François BERINGER (Assesseurs). Une réunion technique relative aux problèmes d'affouillement au droit de la pile P2 du pont de la Hardt s'est tenue le 23 septembre 2013. Les travaux d'urgence à faire sont devisés à 60.278,40 € TTC.

Brigade Verte du Haut-Rhin : par courrier, la brigade verte confirme la mise en place d'un nouveau poste à Hirtzfelden, dans les locaux de la Maison éclusière de Hirtzfelden, à compter du 1^{er} octobre 2013. Y seront rattachées, les communes de la communauté de communes (excepté Rustenhardt), celles de l'intercommunalité voisine, Centre Haut Rhin, ainsi que Dessenheim, Heiteren, Obersaasheim et Chalampé, soit 19 au total.

Gestion des déchets : il est proposé que la dotation 2014 de sacs kraft pour la collecte des biodéchets soit effectuée par les communes en direct. Les listes nominatives des redevables et le matériel seront fournis par la communauté de communes.

Aménagement du rythme scolaire : à l'initiative de l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription d'Andolsheim, une réunion avec les maires de la CCER, relative à l'aménagement des rythmes scolaires est prévue le 15 octobre.

GERPLAN : l'inauguration du sentier pédagogique du Pic Vert s'est tenue le 29 septembre sur l'Île du Rhin à Chalampé.

Salon des Maires et des collectivités locales : le salon aura lieu les 19, 20 et 21 novembre à Paris.

RMT : le Régiment de Marche du Tchad, implanté sur le site de l'ancienne base aérienne 132 à Meyenheim, a adressé un feuillet d'information à la communauté de communes. Une copie en a été faite à chaque maire.

11. Communications

CNPE : La prochaine réunion de la CLIS est prévue le 02 décembre 2013 à Colmar.

La rencontre semestrielle avec les élus locaux sur le site de la centrale nucléaire aura lieu le 14 octobre 2013 à Fessenheim.

ARCICEN : La prochaine assemblée générale de l'association se tiendra exceptionnellement à Fessenheim le 29 octobre 2013.

Tour de table

M. Eric MICHELAT : relève le défaut d'entretien (par endroits) du chemin de halage du canal du Rhône au Rhin sur lequel peuvent circuler les cyclistes. Les délégués de Rustenhardt font également part du manque criant de panneaux directionnels et des ravinements apparus le long du tracé. Une information sera faite au Département du Haut-Rhin, propriétaire de l'emprise, lors de la réunion de travail relative à la réalisation de la piste cyclable reliant Fessenheim à Hirtzfelden qui se tiendra le 7 octobre prochain.

M. Henri MASSON : indique que l'association de gestion de l'EHPAD Les Molènes a prévu l'emménagement dans les nouveaux locaux le 7 octobre prochain.

M. Cédric LEPAUL : informe que l'on dénombre 5 nouvelles assistantes maternelles (AMAT) sur le territoire, soit 92 en activité au total. Le coût de la politique intercommunale d'aide au renouvellement de matériel des AMAT est de 4 400 € en 2012.

Mme Agnès KIEFFER : fait le bilan des activités culturelles depuis la dernière réunion du conseil communautaire. Toutes ont rencontré le succès escompté. Le programme du 1^{er} semestre 2014 sera échafaudé lors de la prochaine réunion de la commission culturelle qui se tiendra le 7 octobre 2013. Une réunion relative à la politique jeunesse se tiendra le 17 octobre à Fessenheim.

M. Jean GOETZ : réitère son appel au lancement d'une réflexion sur le devenir du territoire après la fermeture du site nucléaire, quelle que soit son échéance (imminente s'il s'agit d'une fermeture dite « politique » ou consécutive à la prochaine visite décennale).

M. André ONIMUS : informe de son souhait de clôturer le mandat par un moment de convivialité à organiser entre les élus et le personnel de la communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président remercie le personnel qui a préparé cette réunion et clôt la séance à 22 h 30. Il invite les personnes présentes au verre de l'amitié.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 26 Août 2013
2. Avis sur le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)
3. Avis sur le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) SOLVAY – BUTACHIME – BOREALIS
4. Convention d'occupation précaire de sol – Zone d'Activités de la Hardt et Zone Industrielle Kœchlin : SARL HASSENFORDER EM
5. Système d'information géographique (SIG) – conventions avec la communauté de communes du Pays de Brisach
 - 5.1 Renouvellement de la convention de partenariat
 - 5.2 Convention de cofinancement d'une mission ponctuelle
6. Projet de centre d'initiation à la nature et à l'environnement (CINE) à Hirtzfelden
7. Convention nationale de l'assemblée des communautés de France (ADCF)
8. Ressources humaines
9. Maîtrise d'ouvrage déléguée
 - 9.1 Roggenhouse – Rue de l'école : Attribution des marchés de travaux
 - 9.2 Roggenhouse – Rue de l'école : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre
 - 9.3 Roggenhouse – Rue de l'école : Décision modificative n°7/2013
 - 9.4 Rumersheim-le-Haut – Rue du Muhlbach & Blodelsheim : Demande de quitus
 - 9.5 Rustenhardt – Rue des Bleuets : Demande de quitus
 - 9.6 Rustenhardt – Rue de la Chapelle : Demande de quitus
 - 9.7 Munchhouse : création d'un pôle scolaire – enfance – jeunesse
10. Divers (CNPE de Fessenheim, rapport de la CLECT, statistiques de fréquentation point I, coopération transfrontalière, brigade verte, gestion des déchets...)
11. Communications

Prénom / Nom	Qualité	Procuration	Signature
M. André ONIMUS	Président		
M. Frédéric GOETZ	Vice-président		
Mme Agnès KIEFFER	Vice-présidente		
M. Cédric LEPAUL	Vice-président		
M. Henri MASSON	Vice-président		
M. Etienne SIGRIST	Vice-président		
M. Patrice WALTISPERGER	Vice-président	Procuration à François BERINGER	
M. François BERINGER	Assesseur		
M. Philippe HEID	Assesseur		
Mme Agnès MATTER BALP	Assesseur	Procuration à Frédéric GOETZ	
Mme Fabienne STICH	Assesseur		
M. Christophe BITARD	Conseiller communautaire		
M. Bernard BRUN	Conseiller communautaire		
M. Jean GOETZ	Conseiller communautaire		
M. Mario HEGY	Conseiller communautaire		

Prénom / Nom	Qualité	Procuration	Signature
M. Cyrille LHUILLIER	Conseiller communautaire		
M. Eric MICHELAT	Conseiller communautaire		
M. Florent OTT	Conseiller communautaire		
M. Pierre RENTZ	Conseiller communautaire		
M. François WASSMER	Conseiller communautaire	Procuration à Pierre RENTZ	